

Appel à financement FNPEIS Actions locales 2021

NOTE DE CADRAGE

En déclinaison des grandes orientations nationales, la **Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique** lance un appel à financement dans le cadre du Fonds National de Prévention d'Education et d'Informations Sanitaires (**FNPEIS**) pour l'exercice 2021.

Le respect des gestes barrières sont à prendre en compte dans l'élaboration des projets.

Cet appel à financement a pour objet la mise en œuvre d'actions locales en vue :

- D'augmenter le nombre d'arrêts du tabac avec un effet d'émulation
- De soutenir les comportements favorables à la santé,
- **D'accompagner et éduquer.**

Pour rappel, le dispositif Moi(s) sans tabac comporte deux parties :

- Le mois d'octobre : consacré à la sensibilisation des fumeurs pour susciter l'intérêt à arrêter d'une part, et préparer cet arrêt via des actions de communication d'autre part.
- Le mois de novembre : consacré au soutien des fumeurs dans leur action d'arrêt du tabac. Mise en œuvre d'actions de proximité incitant à l'arrêt et soutenant la motivation des ex-fumeurs.

Ainsi pour renforcer les actions nationales à forts impacts sur la santé et **dynamiser la relation partenariale au niveau local** sur cette thématique, vous trouverez ci-après les éléments de cadrage suivants :

 **Cahier des charges**

 **Demande de dotation : fiche projet_2021**

Il est à retenir que la date butoir est le jeudi 03 juin 2021.

Par ailleurs, il est à noter que les demandes de financement devront privilégier tant les actions **visant les publics socialement défavorisés ou les plus éloignés du système de soins**, que celles destinées à contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé.

Appel à financement FNPEIS Actions locales 2021

NOTE DE CADRAGE

Elles devront correspondre, également, aux critères de qualité suivants :

- S'inscrire dans la temporalité des mois d'octobre et novembre uniquement,
- Positionner le projet dans l'environnement médico-social du bassin de vie dans lequel il s'inscrit notamment les contrats locaux de santé,
- S'assurer de la présence de partenariats et de mutualisation des ressources,
- Ne pas multiplier les projets identiques sur un même territoire,
- S'assurer de la pertinence des modalités prévues pour l'évaluation (outil de reporting) afin de permettre une observation et une analyse des résultats.



La demande de dotation, s'inscrivant dans le cadre d'un renouvellement, devra **impérativement** être accompagnée :

- des éléments de suivi et d'évaluation de la première action financée
- de la précision du montant des crédits réellement versés pour cette action par la Caisse Générale de Sécurité Sociale.



Les postes de dépenses financables :

- Bilans collectifs / ateliers ou consultations individuelles : rémunération forfaitaire par heure :
 - Praticiens (médecins, sages-femmes, chirurgiens-dentistes) : forfait de 75€
 - Auxiliaires médicaux (masseurs-kinésithérapeutes, infirmières y compris « infirmières asalées ») : forfait de 50€
 - Non professionnels de santé (psychologues-tabacologues, cf cahier des charges): forfait de 40€
- Bilan individuel diététicienne (pour personnes en surpoids et obésité _ cf cahier des charges) : indemnisation pour 1h : 40€
- Substituts nicotiniques prescrits pour la durée du Moi(s) sans tabac : 1 mois à hauteur de 50€/personne

Appel à financement FNPEIS Actions locales 2021

NOTE DE CADRAGE

- Indemnités kilométriques,
- Actions de proximité_ information, sensibilisation et accompagnement _aide à l'arrêt du tabac,



Les postes de dépenses non finançables :

- Charges fixes de structure / fonctionnement (création de poste, rémunération de personnel, dotations aux amortissements, taxes et impôts, frais généraux)
- Achat de matériel / investissement (micro-ordinateur, télévision ...)
- Formation continue des bénéficiaires de l'action
- Actes et activités financés par ailleurs dans le cadre d'un dispositif cadré et pour lesquels un budget dédié existe (ex : dépistage surdit  hors sites exp rimentaux, bucco-dentaire sensibilisation du personnel dans les EHPAD, formation de chirurgiens-dentistes pour les personnes handicap es, d pistages organis s, la contraception des mineures d'au moins 15 ans, asthme, diab te,...)
- Gadgets (sets de table, stylos, ch ques cadeau, lots concours,...)
- Achats divers (pr servatifs, aliments, boissons, ...)
- Actes   vis e curative



SYNTHESE DES POINTS MAJEURS

Les crit res suivants doivent  tre respect s :

- ❖ s'inscrire dans le champ des actions et publics prioritaires retenus ;
- ❖ proposer, obligatoirement pendant le mois de novembre, des actions concr tes d'accompagnement au sevrage tabagique (consultations/ateliers/relais...) destin es   des publics prioritaires (cf cahier des charges). Les projets qui ne comportent qu'un volet de communication ou de sensibilisation ne seront pas accept s ;
- ❖ permettre aux personnes participant   «Moi(s) sans tabac» de disposer, apr s l'op ration*, de relais vers des professionnels de sant  ou des structures adapt es ou

Appel à financement FNPEIS Actions locales 2021

NOTE DE CADRAGE

bien des outils d'aide à distance des fumeurs (Tabac Info Service: application d'e-coaching, accompagnement téléphonique...);

- ❖ comprendre obligatoirement une description précise des actions et des postes budgétaires pour permettre leur analyse aux niveaux local et régional ainsi que leur validation ;
- ❖ respecter strictement la temporalité du déroulement du « Mois sans Tabac » ;
- ❖ mettre en place des indicateurs de processus (réalisation) et de résultats pour le suivi et l'évaluation en conformité avec ceux indiqués dans la base OSCARS ;
- ❖ produire obligatoirement les éléments d'évaluation demandés ainsi que les pièces justificatives et comptables afférant aux actions réalisées (bilan financier) sous peine d'inéligibilité lors du prochain appel à projets de l'Assurance Maladie. Par ailleurs, l'évaluation de l'action est à produire obligatoirement pour toute demande de reconduction ou extension de projet, sous peine de refus ;
- ❖ restituer les crédits non utilisés sous peine de poursuite et d'inéligibilité du promoteur concerné lors du prochain appel à projets de l'Assurance Maladie.

* hors financement «Mois sans tabac »proprement dit ; la prise en charge des consultations et des TNS étant réalisée par l'Assurance maladie, dans les conditions de droit commun.

Liste des pièces à fournir

Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'une instruction

- **l'attestation de paiement de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales (URSSAF), datant de moins de six mois,**
- l'extrait de déclaration de l'association au Journal Officiel,
- KBIS

Appel à financement FNPEIS Actions locales 2021

NOTE DE CADRAGE

- les statuts et éventuellement le règlement intérieur,
- la liste des personnes chargées de l'administration de la structure régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau,...)
- le plus récent rapport d'activité,
- le budget prévisionnel de l'année 2021 approuvé par les instances habilitées,
- les documents comptables de l'année 2020 (compte de résultat et bilan) approuvé par son Assemblée Générale (ou à défaut de l'exercice 2018 si l'exercice 2019 n'est pas clôturé)
- un relevé d'identité bancaire ou postal original (RIB ou RIP) au nom du porteur de la structure porteur du projet,
- si la demande de dotation n'est pas signée par le représentant légal, le pouvoir donné au signataire,
- la copie des justificatifs des autres conventionnements (le cas échéant).

POUR VOUS ACCOMPAGNER

 **IREPS - INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE _ AMBASSADEUR
MOI(S) SANS TABAC de Martinique.**

Plateforme de Ressources en Education pour la Santé en Martinique
Lotissement Evasion
91/109 Impasse Romarin – Quartier Acajou
BP 1193- 97 232 Lamentin
Tel : 0596 63 82 62
Email : contact@ireps-martinique.fr



Appel à financement FNPEIS Actions locales 2021

NOTE DE CADRAGE

VILLE CARAIBE - CENTRE DE RESSOURCES Politique de la Ville de Martinique (CRPV)

Immeuble La Varangue
36 boulevard Almicar CABRAL
97 200 Fort-de-France
Tél. : 0596 68 64 52 / 0696 35 75 61
Email : rosine.fortune@villecaraibe.com

www.villecaraibe.com <https://www.facebook.com/ville.caraibe/>